



ARRÊTÉ ROYAL RELATIF À LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR
DANS LES LOCAUX DE TRAVAIL
Journées nationales 2019

Dr Maurits De Ridder – médecin du travail IDEWE

CONTENU

- Législation
- Introduction
- Les risques liés à une mauvaise qualité de l'air intérieur
- Analyse de risques de la qualité de l'air intérieur
- Conseils pour améliorer la qualité de l'air intérieur : plan d'action
- Un nouveau bâtiment...
- Qu'en est-il de la qualité de l'air dans cette salle ?

LÉGISLATION

- **Arrêté royal du 2 mai 2019 modifiant le code du bien-être au travail en matière de qualité de l'air intérieur dans les locaux de travail - entrée en vigueur : le 31 mai 2019**
- Fait suite à l'arrêté royal du 14 avril 2016 concernant les lieux de travail, qui fixait des exigences en matière de ventilation auxquelles il était difficile de satisfaire et qui étaient sujettes à interprétation.
- Titre 1^{er} du livre III du code du bien-être au travail : exigences de base relatives à la qualité de l'air dans les lieux de travail.
- Protection contre les agents physiques, chimiques et biologiques dans les livres V, VI et VII du code.

INTRODUCTION



« Je souffre de maux de tête au bureau »



« Tout le monde en pâtit »

INTRODUCTION - NOTIONS

- Local de travail : il s'agit d'un local équipé d'un poste de travail.
- Qualité de l'air intérieur : elle peut être plus ou moins bonne en fonction de la pollution. Dès lors, il importe de :
 - détecter les sources de pollution ;
 - réaliser une analyse de risques ;
 - ne pas procéder à l'application stricte des valeurs limites.

LES RISQUES LIÉS À UNE MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Pollution humaine :
 - Humidité et CO₂
 - Odeurs, squames, poussière
 - Virus et bactéries
- Pollution par des objets :
 - Appareils produisant de la poussière
 - Composés organiques volatils (COV) dégagés par le mobilier, le revêtement du sol, etc.
 - Produits de nettoyage

LES RISQUES LIÉS À UNE MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Pollution par la ventilation
 - Air extérieur de mauvaise qualité
 - Mauvais entretien du dispositif de ventilation : poussière et micro-organismes
 - Aération insuffisante



LES RISQUES LIÉS À UNE MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Problèmes de santé :
 - Infections, réactions allergiques
 - Irritation des voies respiratoires et de la peau
 - Taux de CO2 trop élevé : maux de tête, fatigue, baisse de la concentration
 - Les effets à long terme sur le système cardiovasculaire et les voies respiratoires ne sont constatés qu'après exposition à la pollution extérieure : particules fines et suie de diesel

ANALYSE DE RISQUES DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Questions principales :
 - La qualité de l'air intérieur pose-t-elle problème ?
 - Quelles sont les sources de pollution de l'air ?
 - Dans quelle mesure ces sources polluent-elles ?

ANALYSE DE RISQUES DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Facteurs pouvant influencer sur la qualité de l'air intérieur :
 - Ventilation du local
 - Pollution humaine
 - Pollution par les matériaux et les équipements
 - Pollution liée à l'entretien des locaux
 - Pollution par le système de chauffage / de conditionnement d'air / de ventilation
 - Qualité de l'air (extérieur) fourni

ANALYSE DE RISQUES DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Ventilation du local
 - 25 ou 40 m³/h par personne, en fonction de la pollution de l'air
 - Calculer le nombre de m³/h par m² de surface au sol
 - Fonctionnement de la ventilation : continu ? Automatique ?
- Pollution humaine
 - Le taux de CO₂ constitue le principal paramètre à mesurer
 - Dépend de la charge physique
 - Problèmes d'odeurs ?

ANALYSE DE RISQUES DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Pollution par les matériaux et les équipements
 - Mobilier, matériaux de construction, revêtement des murs et **des sols**, plantes
 - Photocopieuses
 - Appareils de chauffage ou humidificateurs d'air sales, appareils de combustion ouverts
- Pollution liée à l'entretien des locaux
 - Quand nettoyer les locaux ? Et avec quels produits ?
 - Faut-il aérer après avoir nettoyé ?
 - Dispersion de la poussière en cas de nettoyage insuffisant

ANALYSE DE RISQUES DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Pollution par le système de chauffage / de conditionnement d'air / de ventilation
 - Le bon fonctionnement de l'installation d'aération fait-il l'objet d'un contrôle périodique complet et l'entretien de cette installation est-il suffisant ?
 - Les filtres de l'installation d'aération sont-ils remplacés régulièrement ?
- Qualité de l'air (extérieur) fourni
 - Proximité de sorties d'air, de gaz d'échappement, d'émissions industrielles
 - Proximité de nuisances olfactives, de pollen
 - Pollution de l'air globale

ANALYSE DE RISQUES DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR : DANS LA PRATIQUE

- Screening : une visite
- Collecte de documentation
- Inspection visuelle
- Enquête auprès des travailleurs – par l'intermédiaire du CP-MT ?
- Si nécessaire : mesures et calculs (CO₂, débits de ventilation, humidité de l'air et COV éventuels)

ANALYSE DE RISQUES DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR – MÉDECIN DU TRAVAIL

- Réception des plaintes
- Contrôle des locaux de travail
- Traitement des questionnaires relatifs aux plaintes sur la qualité de l'air intérieur
- Coopération avec l'hygiéniste du travail pour le transfert des plaintes

**WAAROM
MOEILIK DOEN**

**ALS
HET SAMEN KAN**

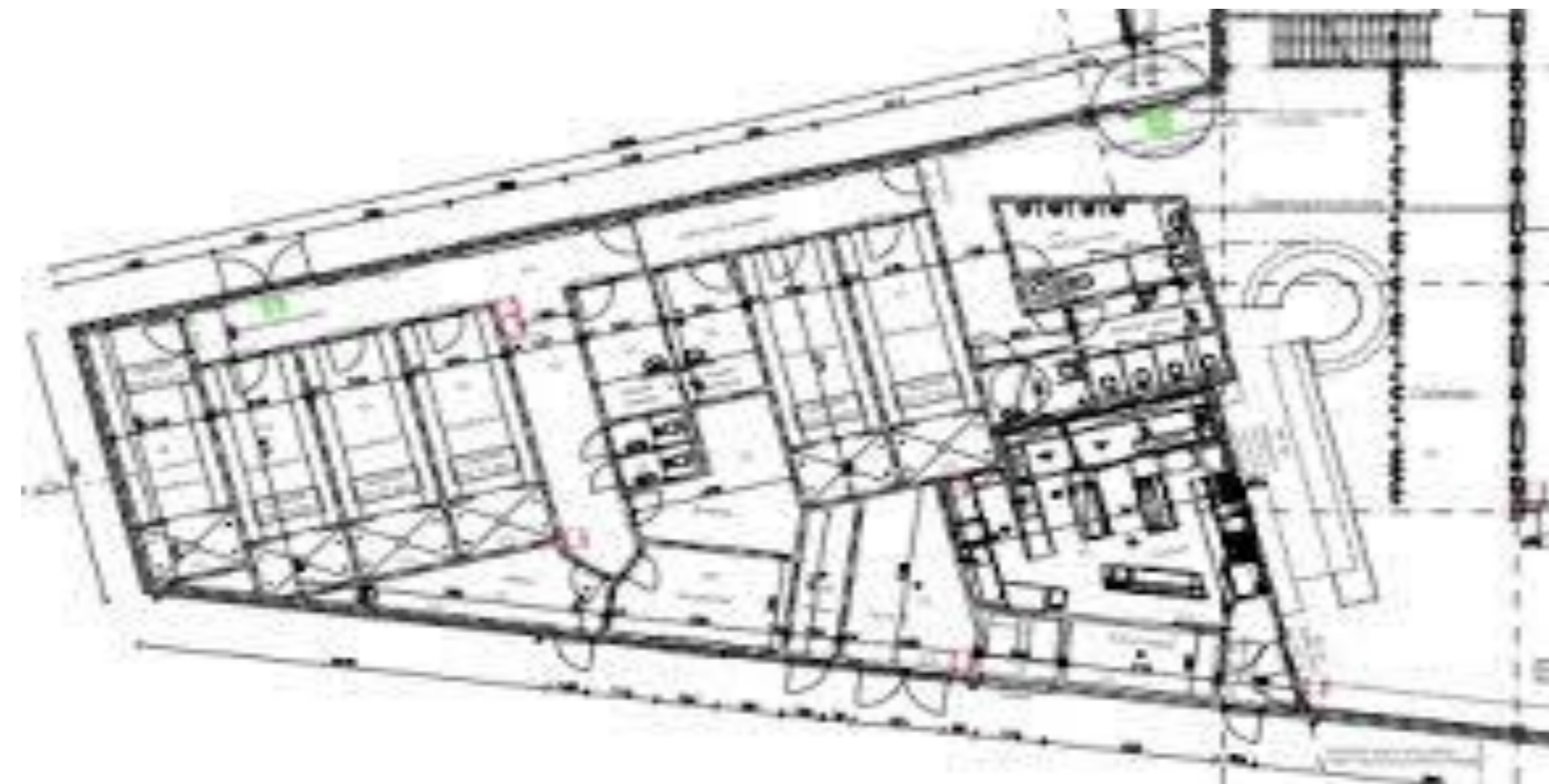
Loesje

ANALYSE DE RISQUES - PLAN D'ACTION

- Possibilités d'action :
 - Limiter les sources de pollution
 - Revoir le système de ventilation
 - Prendre des mesures organisationnelles (local d'impression, etc.)
 - Limiter l'utilisation de substances polluantes (produits de nettoyage, etc.)
- Pour le médecin du travail : veiller à l'application de ces actions

UN NOUVEAU BÂTIMENT...

- Principes généraux :
 - Limiter les sources de pollution dans les locaux de travail
 - Ventiler correctement pour garder le taux de substances polluantes restantes sous contrôle
 - Ventiler les locaux en amenant de l'air frais de bonne qualité



UN NOUVEAU BÂTIMENT...

- Comment mettre en œuvre ces trois principes généraux ?
 - Examiner le taux d'occupation des locaux de travail
 - Utiliser des matériaux à faibles émissions
 - La ventilation doit pouvoir atteindre le débit prévu
 - Ce débit doit être démontré lors de la livraison
 - Suivi : effectuer une analyse de risques en cas de transformations conséquentes du bâtiment
- Débits de ventilation :
 - 25 m³ par personne et par heure dans les locaux peu pollués
 - 40 m³ par personne et par heure

DANS CETTE SALLE À 16 HEURES...

- Mesure du taux de CO₂
- Mesures prises pendant trois heures à l'aide d'un appareil de mesure du CO₂ de la marque Testo
- Concentration air extérieur 400 PPM
- La concentration doit être inférieure à 900 PPM car il ne s'agit pas d'un local où la pollution est considérablement réduite



DES QUESTIONS ?





Siège central

Interleuvenlaan 58
3001 Heverlee
Tél. : +32 16 39 04 11



E-mail | Site Web

info@idewe.be | www.idewe.be
info@ibeve.be | www.ibeve.be

Maurits De Ridder

Conseiller en prévention - médecin du travail
maurits.deridder@idewe.be
Tél. : 011/24 94 70